

Créée en 2006, la [Fondation d'entreprise Genavie](#) a pour but d'aider et de favoriser le développement de la recherche clinique, fondamentale et translationnelle au sein de *l'institut du thorax*.

Tous les six mois (mars et septembre), un appel à projets est publié par le comité scientifique. Ce comité sélectionne les projets et fait ses propositions au Conseil d'Administration de la Fondation Genavie.

Le soutien financier apporté par la Fondation Genavie permet de **compléter** ou d'**amorcer le financement de projets**, voire de **réaliser la soudure entre deux financements**.

Types de financement

- **projets de recherche fondamentale** (montant maximum accordé : 15K€) **ou translationnelle** (montant maximum accordé : 20K€)
- **CDD de soudure, durée maximale 12 mois** (personnels transversaux, techniciens, ingénieurs, post-doc ou autres membres de l'institut revenant de post-doc, chercheurs étrangers)
*Vous devez **impérativement** contacter [Vimla Mayoura](#) le plus tôt possible avec toutes les informations nécessaires **avant le 29/09/2026** pour une évaluation complète des coûts. Votre projet ne pourra pas être financé si cette démarche n'est pas réalisée dans les délais impartis et que le budget n'est pas en adéquation avec les règles de financement.*
- **formation de courte durée** (<6 mois) pour des médecins et des chercheurs (formation à des nouvelles techniques ou technologies),
- **équipement** (financement total si montant < 15 K€, partiel si > 15 K€)
- **gratifications de stage**, seulement si le sujet du stage s'intègre dans un projet de recherche sélectionné par le conseil scientifique

La Fondation Genavie ne finance en aucun cas les fins de thèse, frais de mission, de publications ou de congrès, les années recherche pour les internes ou les stages à l'étranger.

Constitution de votre dossier

Il est impératif de respecter les documents et formats imposés.

- **Fiche projet** (~700 mots) : Elle doit inclure la description du projet (objectifs scientifiques, méthodologie, justification de l'aspect innovant/différenciant du projet et utilisation du financement Genavie au sein du projet), les enjeux pour l'institut (adéquation du projet par rapport aux thématiques de l'institut), les partenaires au sein de l'institut et en dehors. Pour les projets de recherche clinique, le protocole (ou au minimum un synopsis détaillé) doit être soumis, ainsi qu'un détail des autorisations réglementaires obtenues ou en cours d'obtention (accord CPP, promotion, etc.).
- **Fiche financière** : Le/La candidat.e doit présenter un tableau détaillé et préciser si des co-financements ont été demandés, obtenus et/ou refusés. Le cas échéant, il/elle doit également justifier l'absence de recherche de fonds.
- **CV court (1 page maximum) du candidat et du responsable du projet**
- **Annexes**, si nécessaire
- **Signatures et validations du chef d'équipe + du directeur de l'unité de recherche OU du chef de service**

Votre financement

- Les achats réalisés sur les lignes budgétaires Genavie sont effectués **en TTC**.
- Les premières dépenses doivent être réalisées dans les **12 mois** (18 mois maximum pour un projet de recherche clinique, pour permettre l'obtention des autorisations réglementaires) qui suivent la validation par le Conseil d'Administration. Au delà de ce délai, le montant du financement sera redistribué dans l'appel d'offre suivant.
- **Durée** : Le/La candidat.e s'engage à dépenser le financement reçu **dans le délai indiqué dans sa demande de financement**.

Votre engagement

En candidatant à un financement Genavie, et sous réserve de l'obtention de ce financement, vous vous engagez à :

- **faire mention du soutien apporté par la Fondation Genavie** : logo sur les posters scientifiques et sur les communications orales, mention dans les rapports écrits et dans la rubrique « Fundings » des articles scientifiques.
- **vous rendre disponible pour présenter un compte-rendu de vos projets** aux mécènes, donateurs et/ou prospects de Genavie lors des événements où nous présentons notre recherche
- Si un projet est soumis à la Fondation Genavie et à d'autres appels d'offres (ex. PHRC, bourses de sociétés savantes), qu'il est accepté par Genavie et financé par ces appels d'offres, le financement accordé par la fondation d'entreprise **doit être restitué à Genavie**. Les sommes ainsi récupérées seront redistribuées dans l'appel d'offre suivant.

Dépôt de votre dossier

- **Deadline** : au plus tard le **lundi 12 octobre à 23h59**. Toute demande déposée ultérieurement sera automatiquement refusée.
- **Dépôt du dossier** : en ligne sur <https://www.fondation-entreprise-genavie.org/>

Résultats

Après le Conseil d'Administration de la Fondation du 7 décembre 2026.

Une question ?

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Vimla Mayoura, Responsable Communication : vimla.mayoura@univ-nantes.fr